

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021

Présents : ALCOUFFE Christophe, CANREDON Bénédicte, CASANOVA Adeline, DEBAECKER Louise, LOTTIN Cyprien, OLIVIÉ Benoît, ROZIERES Nathalie, RUFIE Bertin, SANCHEZ Nadine, TEULIER Sylvain, VIDAL Sylvie.

Ont donné pouvoir : BONAFÉ Brigitte à CANREDON Bénédicte, et PORTIÉ Serge à RUFIE Bertin.

Secrétaire de séance : TEULIER Sylvain

Au vu du contexte sanitaire actuel, le huis clos est décidé pour cette réunion à l'unanimité.

Le Procès-Verbal du précédent conseil en date du 22 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

En début de séance, Monsieur Julien FABIÉ, chef de projet de la communauté de communes du pays Rignacois, présente la démarche d'élaboration du projet de territoire. Il s'agira d'un plan sur le moyen ou long terme, définissant les orientations stratégiques, tout comme les actions concrètes en découlant dans les domaines concernés. (Par exemple, équipements particuliers, services à développer, activités à privilégier...)

Son élaboration fera l'objet d'une concertation publique par le biais d'un questionnaire détaillé. Il sera envoyé prochainement à chaque foyer. Les réponses seront à retourner mi-octobre. La phase analyse et diagnostic doivent se terminer avant la fin de cette année. Le plan sera présenté en mars prochain. Cette planification, élaborée par toutes les intercommunalités, constitue une obligation. Elle est nécessaire pour l'obtention des financements d'opérations. Le bureau de la communauté de communes du pays Rignacois, représenté par les maires de chaque commune, piloteront ce projet. Un élu supplémentaire doit être désigné pour chaque commune. A cette fin, le conseil municipal d'Auzits désigne Adeline Casanova.

DÉLIBÉRATIONS :

1) Modernisation de l'éclairage public- tranche 2022

Lors du conseil du 22 juillet 2021, le conseil a décidé d'enclencher cette modernisation portant sur la tranche 2021, confiée au SIEDA. Pour une raison de planification des travaux par le syndicat, il est souhaitable d'acter la poursuite de l'opération sur l'année 2022

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2) Maîtrise d'œuvre pour l'opération Cœur de Village

Le Conseil Municipal a déjà pris la décision d'aménager les espaces publics des trois bourgs de la commune, Rulhe, Plateau d'Hymes et La Planque d'AUZITS.

Il y avait lieu préalablement de choisir un maître d'œuvre.

Pour cela une consultation a été engagée auprès de plusieurs architectes et paysagistes-concepteurs, sollicitant leurs propositions en vue d'accomplir cette mission complète de maîtrise d'œuvre.

Trois cabinets ont remis une proposition : Causse-Paysage, le groupement Poux-LBP et le groupement PHBA-AVIP-AQR.

Après examen des offres par la commission d'appel d'offres, celle-ci a proposé de retenir le groupement PHBA-AVIP-AQR. Le montant proposé s'élève à cinquante quatre mille cinq cent vingt euros hors taxes (54.520 € H.T.) soit soixante cinq mille quatre cent vingt quatre euros toutes taxes comprises (65.424 € T.T.C.). Ceci étant fixé à partir d'un coût prévisionnel de cinq cent quarante mille euros hors taxes (540.000 € H.T.).

Etant précisé que cette offre prévoit également l'assistance à l'élaboration des demandes de subvention auprès des différents organismes financeurs, les éléments permettant la concertation avec les habitants, et les levés topographiques.

Il est indiqué qu'après son travail de conception, le maître d'œuvre élaborera le cahier des charges permettant la consultation des entreprises prévue début 2022. Sa mission inclut également le suivi des travaux ainsi que l'assistance aux opérations de réception.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide la proposition de la CAO et décide à l'**unanimité**:

- **De donner** mandat au Maire pour signer les pièces nécessaires à la passation du marché de maîtrise d'œuvre.
- **de solliciter** les aides du Conseil Général de l'Aveyron, de la région Occitanie, de l'Etat et tous autres organismes compétents.

3) Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la station d'épuration

Le conseil municipal a déjà exprimé sa décision de réaliser les travaux de renouvellement concernant la station d'épuration du bourg d'AUZITS. Pour cela, il y avait lieu de choisir préalablement un maître d'œuvre.

Une consultation a été engagée auprès de 4 cabinets, sollicitant leur proposition en vue d'accomplir cette mission complète cette maîtrise d'œuvre.

Deux bureaux d'études ont remis une proposition : Sarl Frayssinet et Aveyron Etudes Environnement (A2E).

Après leur examen, la commission d'appel d'offres a proposé de retenir la société Aveyron Etudes Environnement. Le montant proposé s'élève à vingt sept mille cent euros hors taxes (27 100.00 € H.T.) soit trente-deux mille cinq cent vingt euros toutes taxes comprises (32 520 € T.T.C.). Ceci étant fixé à partir d'un coût prévisionnel des travaux de deux cent soixante-huit mille euros hors taxes (268 000,00 € H.T.). Cette offre prévoit également l'assistance à la passation des études géotechniques, de la mission SPS, des essais de réception, des levés topographiques, la réalisation du dossier loi sur l'eau pour la station d'épuration et le diagnostic préalable des branchements particuliers en vue de leur réhabilitation hors contrôle des travaux.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal valide la proposition de la CAO et décide à l'unanimité:

- **de donner mandat** au Maire pour signer les pièces nécessaires à la passation du marché de maîtrise d'œuvre.
- **de solliciter** l'aide du Conseil Général de l'Aveyron et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- **de s'engager à appliquer la Charte de qualité des réseaux d'assainissement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,**
- **de s'engager** à assurer le financement complémentaire des travaux et des prestations complémentaires et à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées.

4) Modification des conditions d'éclairage public à l'occasion de la manifestation « Le Jour de la Nuit » samedi 9 octobre 2021.

Les enjeux liés à la maîtrise des dépenses et consommations d'énergie relatifs à l'éclairage public et aux effets liés à la pollution lumineuse sont importants. La rénovation progressive de notre éclairage public décidée par le conseil municipal répond à cette préoccupation.

Afin de sensibiliser la population sur ce sujet, participer à la manifestation nationale « Le Jour de la Nuit » le 9 octobre 2021, constitue une opportunité. Dans ce cadre, une animation nocturne sera organisée à Hautserrre.

L'éclairage public du quartier du Château sera éteint pour favoriser les meilleures conditions d'observation du ciel nocturne. Cette extinction sera encadrée par arrêté municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SUJETS ABORDES :

Toiture de l'église d'Auzits

Lors d'une rencontre avec les responsables des Bâtiments de France, M. GINTRAN, M. BETON, et le couvreur Mr LAPORTE Gilles, nous avons validé le choix de l'ardoise. Nous allons rénover environ 160m² de toiture. L'ardoise de Dourgne a été sélectionnée. Elle se rapprochait le plus de celle du clocher. De plus, une partie importante du chéneau seront remplacée.

Le contrefort du côté de la crypte fera l'objet d'un nettoyage et rejointoiment. Au vu du classement de la crypte, nous pourrions solliciter une aide financière de 60 à 70% des Bâtiments de France.

Foncier :

Examen d'une demande d'aménagement de parcelles pour un accès d'habitation à l'Hôpital : dossier à poursuivre. A suivre

Une discussion est en cours, avec le propriétaire riverain, afin d'agrandir l'aire de manœuvre et le parking situé à l'entrée du cimetière au Pialou.

INFORMATIONS AUX ELUS :

Commerce multiservices

Le contrat de délégation de service public prévoit une rencontre annuelle avec les exploitantes, pour faire le point sur l'activité. Celle-ci s'est déroulée mi-août.

Local archives

Les travaux d'aménagement sont terminés, tout comme les rayonnages. Nos archives vont pouvoir y être stockées et classées.

Restitution officielle du schéma directeur par le CAUE

Le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) de l'Aveyron a élaboré le schéma directeur de notre commune. Ce document est à prendre en considération pour la rénovation de nos bourgs dans le cadre de l'opération « Cœur de Village ». Il intègre les retours de la consultation menée auprès des habitants en mai- juin derniers. Ce schéma constitue une base pour le travail de conception des futurs aménagements. Il a été élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre (PHBA-AVIP-AQR).

Lors de la présentation officielle, le 1^{er} septembre 2021, toutes les parties prenantes susceptibles d'intervenir dans l'opération étaient réunies. Etaient présentes : le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les Bâtiments de France, la Direction des routes, le PETR, le SIEDA, SmCLm, le maître d'œuvre. Il s'agissait également du préalable indispensable aux demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

Le but étant de nous informer au mieux, et notamment d'avoir plus d'informations concernant les demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

Vie Locale, associations :

Une rencontre avec le comité des fêtes a eu lieu. Elle a eu pour but d'aplanir des difficultés découlant du contexte sanitaire. Elle permettra une organisation de la fête plus sereine, les 25 et 26 septembre et du Festival Esta Poulit, les 2 et 3 octobre 2021.

Un bilan a été fait sur les marchés nocturnes de cet été, lors d'une réunion avec les associations concernées. Ce bilan est jugé unanimement positif, et en faveur de la reconduction de ces marchés l'an prochain.

CCAS :

Point sur les manifestations prochaines : goûter pour nos anciens, projets vers les jeunes, cartes de vœux en associant les résidents du foyer de vie et de l'école.

Point sur la rentrée des classes :

Il y a 35 enfants inscrits à l'école d'Auzits dont 2 enfants qui viendront en janvier 2022.

Une augmentation du prix du repas à la cantine est à constater, soit +45cts décidée par la communauté de communes du pays Rignacois. Cela est dû aux contraintes qualitatives, imposées par l'évolution règlementaire et législative, selon la loi EGalim.